

9 mars, 2017

Comité de négociation de l'unité urbaine Présentez votre candidature dès maintenant!

Le Conseil exécutif national a nommé le confrère Sylvain Lapointe, directeur national de la région du Montréal métropolitain, à titre de négociateur en chef de l'unité de négociation de l'unité urbaine.

Le moment est venu de lancer un appel aux membres qui seraient intéressés à faire partie des comités de négociation de nos deux plus importantes unités de négociation, c'est-à-dire l'unité de l'exploitation postale urbaine et l'unité des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS).

La convention collective actuelle de l'unité urbaine vient à échéance le 31 janvier 2018 et les préparatifs des négociations sont en cours. Les membres proposeront des revendications lors des assemblées générales des sections locales. Ces revendications seront discutées durant les conférences régionales, qui auront lieu prochainement, et les propositions adoptées dans le cadre de ces conférences seront acheminées au palier national. Le Conseil exécutif national s'attend à établir le programme de revendications au cours de l'été afin de le soumettre ensuite aux membres.

Entre-temps, nous allons procéder à la mise sur pied du comité de négociation. Conformément au paragraphe 6.11 des statuts nationaux, le comité de négociation de l'unité urbaine doit comprendre au moins une femme, un membre francophone et un membre anglophone.

Siéger au comité des négociations est l'un des rôles les plus importants au cœur du travail de notre syndicat. Par conséquent, nous vous prions de bien réfléchir à la possibilité de présenter votre candidature à titre de membre du comité.

Responsabilité des membres du comité de négociation

- Sous la direction du négociateur en chef et du Conseil exécutif national, les négociateurs et négociatrices présentent les revendications des membres à Postes Canada dans le but de négocier une convention collective.
- Les négociatrices et négociateurs sont chargés d'effectuer des recherches sur des revendications précises et de défendre le bien-fondé des revendications auprès de Postes Canada.
- Une fois les négociations terminées, les négociateurs et négociatrices rédigent un rapport destiné au prochain comité de négociation.

Exigences

- Expérience de négociation d'une convention collective;
- Bonne connaissance de la convention collective et des programmes et activités de l'employeur;
- Expérience de préparation, d'audition et d'arbitrage de griefs;
- Aptitude à travailler seul et en équipe;
- Aptitude à travailler de longues heures, loin de chez soi;
- Bonnes capacités de rédaction et d'organisation;
- Connaissances touchant les droits de la personne et les enjeux de santé et de sécurité sont considérées comme un atout;
- Connaissances touchant les procédures de travail sont considérées comme un atout;
- Être membre de l'unité de négociation pour laquelle on souhaite poser sa candidature au poste de négociateur ou négociatrice.

Comment poser sa candidature

Pour poser sa candidature, il faut remplir un formulaire et le faire parvenir à l'attention de :

Candidature – Comité de négociation
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K2P 1Y3
lgauthier@cupw-sttp.org

La date limite pour l'envoi du formulaire est le 3 avril 2017.

Solidarité,



Mike Palecek
Président national

2015-2019 / Bulletin n° 231

MP/lg cope 225 cupe 1979